



Les inscriptions au Foyer

(Décisions du CA du 22/07/2020)

Pour le bon fonctionnement du FOYER (équilibre financier des activités), tous les adhérents paieront l'adhésion (**l'assurance est comprise**).

Les inscriptions commenceront à partir du **1er septembre** au secrétariat du Foyer durant les permanences du mardi et du jeudi de 14h30 à 17h00 et **avant le 02 octobre**.

LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES UNIQUEMENT SUR DOSSIER COMPLET : bulletin d'inscription dûment rempli, chèque(s) et pour les activités sportives certificat médical (établi après 2018) ou questionnaire de santé + attestation QS sport.

La carte "Adhérent" sera remise à l'inscription.

Une séance d'essai est possible pour découvrir l'activité. Mais une fois l'inscription enregistrée, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de maladie (certificat médical à l'appui).

Le paiement peut être réglé en une seule fois ou éventuellement fractionné selon le mode ci-dessous :

-Tous les chèques seront datés et remis obligatoirement au jour de l'inscription.

-À PARTIR DE 100 € : le premier de 50 € minimum encaissé fin septembre et les autres à chaque fin de mois jusqu'à fin février maximum.

A noter : en raison du succès des activités yoga, randonnée et marche, les inscriptions des nouveaux adhérents se feront sur liste d'attente.